

LES BONNES PRATIQUES

Le bon fonctionnement du réseau téléphonique est l'affaire de tous. Câbles décrochés, poteaux endommagés, équipements techniques hors service ou vandalisés... si vous constatez un **dégât** sur le réseau téléphonique ou sur un équipement, **signalez-le** aux équipes d'Orange, soit :

➤ À PARTIR DE VOTRE SMARTPHONE :
TELECHARGEZ L'APPLICATION 1013
RESEAU EN FLASHANT LE QR CODE
ADAPTE



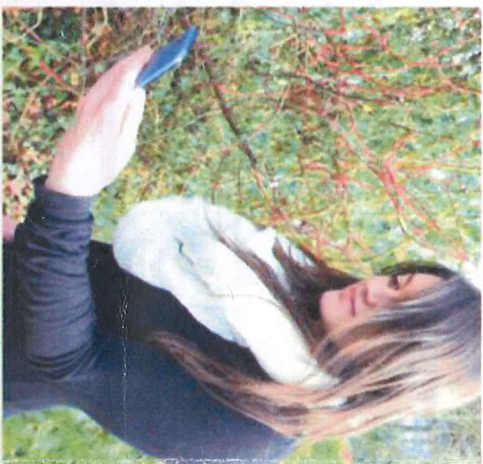
Android



iPhone

- prenez une photo de l'incident
- précisez l'adresse exacte et la
nature des dégâts

➤ À PARTIR DU WEB VIA 1013.FR
OU BIEN VIA orange.fr,
RUBRIQUE ASSISTANCE



➤ À PARTIR DE MA LIGNE FIXE
EN APPELANT LE 1013

DANS CES DEUX DERNIERS CAS

Relevez le numéro mentionné
sur l'étiquette bleue apposée
sur le poteau pour faciliter la
localisation de l'incident.

la vie change avec orange

➤ INFORMATION DESTINÉE AUX PROPRIÉTAIRES D'ARBRES
PROCHES DES LIGNES TÉLÉPHONIQUES

Restez branchés, élaguez !

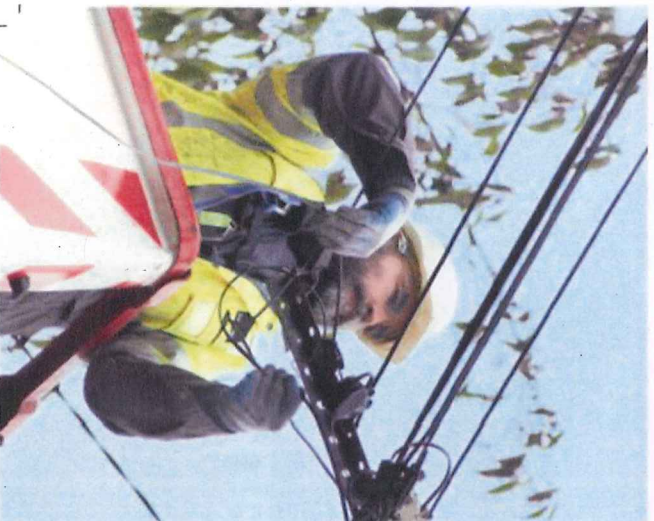
Janvier 2015 - Ne pas jeter sur la voie publique

orange

ÉLAGUER : POURQUOI ?

Chaque année, les chutes d'arbres et l'usure par frottement des branches sur les câbles constituent une cause importante de dérangements sur le réseau des lignes téléphoniques aériennes d'Orange.

Pour prévenir ces dommages et assurer ses obligations de continuité de services, Orange invite les propriétaires riverains des lignes à procéder régulièrement à leurs frais aux travaux d'élagage.



Le téléphone est aujourd'hui absolument indispensable tant dans la vie courante que sur le plan professionnel et sécuritaire notamment dans les cas d'appels d'urgence (112, SAMU, police-secours, sapeurs-pompiers,...).

Les conséquences d'une coupure peuvent s'avérer graves :

- > des personnes dépendantes sont isolées.
- > des liaisons internet, des télétransmissions sont coupées.
- > des alarmes deviennent inactives avec toutes les conséquences qui en découlent...

ÉLAGUER QUI FAIT QUOI ?

En tant que propriétaire, vous avez la responsabilité de l'élagage de vos plantations en bordure de lignes téléphoniques. Cet élagage est à votre charge pleine et entière, et doit être réalisé à titre préventif.

LE SAVIEZ-VOUS ?

En cas de dommages causés aux câbles :

- 1) vous engagez votre responsabilité civile. A ce titre, vous serez facturé du montant des réparations.
- 2) vous êtes également passible d'une amende de 1 500€ par câble endommagé au titre de l'article L.65 du Code des postes et télécommunications électroniques.



LE BON CONSEIL

Sachez qu'il est toujours préférable de confier ses travaux d'élagage à un spécialiste.

Si vous craignez un risque de détérioration du poteau situé à proximité de la zone de travaux, vous pouvez solliciter Orange pour une prestation de dépose/repose. Cette demande de devis de dépose/repose est à adresser :

Par mail : acedtechnique.ulipbc@orange.com
Par Courrier : Orange

ULLPC site de Limoges Noriac
25, rue Edouard Michaud
CS 40001
87033 LIMOGES DEDEX